

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT RCA17 22002**

**PRENEZ AVIS** que le conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest a adopté le règlement suivant lors de sa séance régulier du 4 avril 2017 :

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE RESPECT, LE CIVISME  
ET LA PROPRETÉ (RCA11 22005)**

Ce règlement entre en vigueur au jour de la publication du présent avis. Il est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Montréal, le 6 avril 2017

Pascale Synnott, avocate  
Secrétaire d'arrondissement